

Province de Québec  
MRC du Fjord-du-Saguenay  
Municipalité Saint-Charles-de-Bourget

## PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget du mardi **6 septembre 2022 à 19 h 30**, au Centre communautaire de Saint-Charles-de-Bourget, à laquelle étaient présents :

M.	Bernard St-Gelais	Maire
M.	Jacques Gauthier, conseiller	Siège 3
M <sup>me</sup>	Janye Tremblay, conseillère	Siège 4
M <sup>me</sup>	Sophie Tremblay, conseillère	Siège 5
M <sup>me</sup>	Sylvie Brassard, conseillère	Siège 6

M<sup>me</sup> Myrienne Bouchard, directrice générale et greffière trésorière

Absence motivée

M.	Marc Lavoie, conseiller	Siège 1
----	-------------------------	---------

À 19 h 34, Monsieur le Maire préside et, après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

Citoyens présents à la séance : 8

### **ORDRE DU JOUR**

1. LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR
2. LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL
  - 1<sup>er</sup> jour d'août 2022
3. APPROBATION DES COMPTES
4. RÉSUMÉ DES DIFFÉRENTS COMITÉS
5. CORRESPONDANCES
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
  - 6.1 Formation en traitement de l'eau – Inscription de monsieur Georges-Junior Gagné;
  - 6.2 Autorisation de signature du contrat de déneigement pour le ministère des Transports du Québec.
7. VOIRIE
  - 7.1 Adoption du règlement numéro 394.22 portant sur les travaux d'amélioration du chemin Maltais-Laberge;
  - 7.2 Acceptation de la demande de paiement de Stantec experts-conseils Itée – projet de réfection majeure – route Laberge & 4<sup>e</sup> rang Ouest – Programme PAVL;
  - 7.3 Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) volets redressement et accélération – projet de réfection majeure – route Laberge & 4<sup>e</sup> rang Ouest.
8. URBANISME

NIL

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 Acceptation de la demande de paiement de Stantec Inc. - projet d'assainissement des eaux usées.

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE / CIVILE

11. INVITATIONS / DEMANDE DE CONTRIBUABLES ET D'ORGANISME

11.1 Demande du Comité des loisirs – Activité d'Halloween « Couloir de l'horreur »;

11.2 COTISATION ANNUELLE REGROUPEMENT LOISIRS ET SPORTS (RLS) SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN 2022 – 2023

12. AFFAIRES NOUVELLES

13. PÉRIODE DE QUESTION

14. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE.

**1. LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**  
**RÉSOLUTION N° 289.22**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier  
APPUYÉ PAR : M<sup>me</sup> Sophie Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget adopte l'ordre du jour de la présente séance;

Ajout : 12.1 Acceptation de la démission de M<sup>me</sup> Manon Bergeron à titre de conseillère siège numéro 2;

Ajout : 12.2 Approbation du budget 2021 – Transports adaptés Saguenay-Nord et abrogation de la résolution 167.22;

Ajout : 12.3 Approbation du budget 2022 – Transports adaptés Saguenay-Nord;

Ajout : 12.4 Invitation à la journée internationale des aînés 2022;

Ajout : 12.5 Autorisation vente du camion Mack;

Ajout : 12.6 Autorisation de vente du camion-citerne.

**2. LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 1<sup>ER</sup> AOÛT 2022**  
**RÉSOLUTION N° 290.22**

IL EST PROPOSÉ PAR : M<sup>me</sup> Sylvie Brassard  
APPUYÉ PAR : M<sup>me</sup> Janye Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

D': exempter la directrice générale et greffière-trésorière de la lecture du procès-verbal du 1<sup>er</sup> août 2022;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 1<sup>er</sup> août 2022 dont une copie conforme a été signifiée à tous les membres du conseil, dans les

délais prévus par la *Loi*, soit par la présente adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

### **3. APPROBATION DES COMPTES** **RÉSOLUTION N° 291.22**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier  
APPUYÉ PAR : M<sup>me</sup> Janye Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

- QUE les comptes à payer du mois d'août 2022, au montant de 175 098,84 \$, ainsi que les comptes payés d'avance au montant de 14 876,47 \$ totalisant la somme de 189 975,31 \$ soient acceptés et que la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisé à en faire le paiement;
- QUE les versements des salaires nets du mois d'août 2022 soient acceptés au montant de 21 749,39 \$;
- QUE Les élus confirment avoir reçu l'état des activités financières détaillé du mois d'août 2022 pour un meilleur suivi des dépenses.

### **4. RÉSUMÉ DES DIFFÉRENTS COMITÉS**

NIL

### **5. CORRESPONDANCES**

### **6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

#### **6.1 FORMATION EN TRAITEMENT DE L'EAU – INSCRIPTION DE MONSIEUR GEORGES-JUNIOR GAGNÉ** **RÉSOLUTION N° 292.22**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier  
APPUYÉ PAR : M<sup>me</sup> Janye Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

- QUE : la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget procède à l'inscription de monsieur Georges-Junior Gagné au Programme de qualification des opérateurs en eau potable qui aura lieu du 11 octobre au 4 novembre 2022 en visioconférence au coût de 2 960 \$;
- QUE : la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la directrice générale et greffière-trésorière à procéder au versement de ladite somme.

**6.2 AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT  
POUR LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC  
RÉSOLUTION N° 293.22**

IL EST PROPOSÉ PAR : M<sup>me</sup> Sophie Tremblay  
APPUYÉ PAR : M. Jacques Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise monsieur Laval Bergeron, responsable des travaux publics et de l'urbanisme, pour et au nom de la Municipalité, à signer le contrat avec le ministère des Transports du Québec pour le déneigement.

**7. VOIRIE MUNICIPALE**

**7.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 394.22 PORTANT SUR LES  
TRAVAUX D'AMÉLIORATION DU CHEMIN MALTAIS-LABERGE  
RÉSOLUTION N° 294.22**

CONSIDÉRANT QUE le chemin Maltais-Laberge est un chemin privé de tolérance ouvert au public;

CONSIDÉRANT QUE du rechargement est nécessaire pour améliorer la surface carrossable;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires du secteur désirent que la Municipalité effectue lesdits travaux;

CONSIDÉRANT QUE le 1<sup>er</sup> août 2022, le conseil municipal a adopté une résolution portant le numéro 280.22 acceptant d'effectuer les travaux de rechargement en sur le chemin de tolérance Maltais-Laberge;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la politique municipale en la matière, le coût desdits travaux doit être assumé par les propriétaires situés en bordure dudit chemin de tolérance dans la proportion et conformément aux modalités prévues dans la résolution du conseil 616.11 et amendée par la résolution 190.15;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion et un projet de règlement a été présenté lors de la séance du 1<sup>er</sup> août 2022.

POUR CES RAISONS

IL EST PROPOSÉ PAR : M<sup>me</sup> Janye Tremblay  
APPUYÉ PAR : M<sup>me</sup> Sophie Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget adopte le règlement portant le numéro 394.22, décrétant l'exécution de travaux de rechargement pour un coût de **4 150 \$ plus taxes applicables;**

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accorde la dispense de lecture dudit projet de règlement.

**7.2 ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT DE STANTEC EXPERTS – CONSEIL LTÉE – PROJET DE RÉFECTION MAJEURE – ROUTE LABERGE ET 4<sup>E</sup> RANG OUEST – PROGRAMME PAVL**  
**RÉSOLUTION N° 295.22**

IL EST PROPOSÉ PAR : M<sup>me</sup> Sophie Tremblay  
APPUYÉE PAR : M<sup>me</sup> Sylvie Brassard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la demande de paiement de la facture n°. 1731197 en date du 24 août 2022 de Stantec Experts-conseils ltée, pour le projet de réfection majeure Route Laberge et 4<sup>e</sup> rang Ouest;

QUE la somme de 6 869.75 \$ plus taxes soit acceptée;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la directrice générale et greffière-trésorière à procéder au paiement de ladite demande.

**7.3 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) VOLETS REDRESSEMENT ET ACCÉLÉRATION – PROJET DE RÉFECTION MAJEURE – ROUTE LABERGE ET 4<sup>E</sup> RANG OUEST**  
**RÉSOLUTION N° 296.22**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget a pris connaissance des modalités d'application des volets Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et que, le cas échéant, celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale ou triennale du plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

ATTENDU QUE Mme Myrienne Bouchard, directrice générale et greffière-trésorière, représente la Municipalité auprès du Ministère;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget choisi d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : l'estimation détaillée des coûts du travaux;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Jacques Gauthier  
APPUYÉE PAR M<sup>me</sup> Janye Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser ces travaux selon les modalités

d'application en vigueur, reconnaissant que, en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Mme Myrienne Bouchard, directrice générale et greffière-trésorière, est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

## **8. URBANISME**

NIL

## **9. HYGIÈNE DU MILIEU**

### **9.1 ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT DE STANTEC INC. – PROJET D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES RÉSOLUTION N° 297.22**

IL EST PROPOSÉ PAR : M<sup>me</sup> Sylvie Brassard  
APPUYÉE PAR : M<sup>me</sup> Sophie Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la demande de paiement de la facture n°. 1730075 en date du 22 août 2022 de Stantec Experts-conseils ltée, pour les services d'ingénieries sur le projet d'assainissement des eaux usées;

QUE la somme de 3 000 \$ plus taxes soit acceptée;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la directrice générale et greffière-trésorière à procéder au paiement de ladite demande.

## **10. SÉCURITÉ PUBLIQUE / CIVIL**

NIL

## **11. INVITATIONS / DEMANDES DE CONTRIBUABLES ET ORGANISMES**

### **11.1 DEMANDE DU COMITÉ DES LOISIRS – ACTIVITÉ D'HALLOWEEN « COULOIR DE L'HORREUR » RÉSOLUTION N° 298.22**

IL EST PROPOSÉ PAR : M<sup>me</sup> Janye Tremblay  
APPUYÉ PAR : M<sup>me</sup> Sophie Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la demande du Comité des loisirs pour l'organisation d'une activité d'Haloween « couloir de l'horreur » et autorise l'utilisation de la salle Martin-Drouin pour la réalisation de cet événement pour la population;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget souhaite un franc succès aux organisateurs lors de l'évènement.

**11.2 COTISATION ANNUELLE REGROUPEMENT LOISIRS ET SPORTS  
(RLS) SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN 2022-2023  
RÉSOLUTION N° 299.22**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier  
APPUYÉ PAR : M<sup>me</sup> Sylvie Brassard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte de renouveler la cotisation annuelle 2022/2023 auprès du Regroupement loisirs et sports (RLS) Saguenay-Lac-Saint-Jean au montant de 75 \$;

QUE : la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la directrice générale et greffière-trésorière à procéder au versement de ladite somme.

**12. AFFAIRES NOUVELLES**

**12.1 ACCEPTATION DE LA DÉMISSION DE MADAME MANON BERGERON  
À TITRE DE CONSEILLÈRE SIÈGE NUMÉRO 2  
RÉSOLUTION N° 300.22**

IL EST PROPOSÉ PAR : M<sup>me</sup>. Sophie Tremblay  
APPUYÉ PAR : M<sup>me</sup> Janye Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la démission de M<sup>me</sup> Manon Bergeron au poste de conseillère siège numéro 2, le tout selon la lettre transmise en date du 15 août 2022;

QUE la démission soit effective en date du 15 août 2022;

QUE Mme Myrienne Bouchard, greffière-trésorière donne avis de vacance au poste de conseiller (ère) siège numéro 2;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget tient à remercier M<sup>me</sup> Bergeron pour son dévouement et son implication au service des citoyens de la communauté;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget souhaite un franc succès à M<sup>me</sup> Bergeron pour ses projets tant personnels que professionnels.

**12.2 APPROBATION DU BUDGET 2021 – TRANSPORTS ADAPTÉS  
SAGUENY-NORD ET ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 167.22  
RÉSOLUTION N° 301.22**

ATTENDU QUE Transports adaptés Saguenay-Nord a présenté son budget 2021 pour approbation;

ATTENDU QUE celui-ci se chiffre globalement à 139 324.88\$ relativement à la participation des municipalités concernées;

ATTENDU QUE ce budget doit être entériné par les municipalités;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Sylvie Brassard  
APPUYÉE PAR M. Jacques Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

- DE confirmer la participation financière ainsi que le mandat à l'organisme délégué : Transports Adaptés Saguenay-Nord;
- QUE la Municipalité de Saint-Ambroise soit désignée comme étant l'organisme mandataire;
- D' accepter les prévisions budgétaires 2021 de Transports Adaptés Saguenay-Nord tel que soumis;
- D' accepter la tarification exigée et ses modifications telle que soumise dans les prévisions budgétaires 2021;
- DE confirmer la contribution de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget au montant de 6 497.58\$;
- QUE la résolution 167.22 soit abrogée à toute fin que de droit.

**12.3 APPROBATION DU BUDGET 2022 – TRANSPORTS ADAPTÉS SAGUENAY-NORD**  
**RÉSOLUTION N° 302.22**

ATTENDU QUE Transports adaptés Saguenay-Nord a présenté son budget 2022 pour approbation;

ATTENDU QUE celui-ci se chiffre globalement à 144 549.56\$ relativement à la participation des municipalités concernées;

ATTENDU QUE ce budget doit être entériné par les municipalités;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Janye Tremblay  
APPUYÉE PAR M<sup>me</sup> Sophie Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

DE confirmer la participation financière ainsi que le mandat à l'organisme délégué : Transports Adaptés Saguenay-Nord;

QUE la Municipalité de Saint-Ambroise soit désignée comme étant l'organisme mandataire;

D' accepter les prévisions budgétaires 2022 de Transports Adaptés Saguenay-Nord tel que soumis le 28 février 2022;

D' accepter la tarification exigée et ses modifications telle que soumise dans les prévisions budgétaires 2022;

DE confirmer la contribution de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget au montant de 6 889,88 \$.

**12.4 INVITATION À LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES AINÉS 2022**  
**RÉSOLUTION N° 303.22**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier  
APPUYÉ PAR : M<sup>me</sup> Janye Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget délègue Mme Sylvie Brassard, conseillère, à assister à la journée internationale des aînés 2022 qui aura lieu à Mashteuiatsh le mercredi 28 septembre 2022;

QUE les frais d'inscription de 20 \$ et les frais de déplacement soient remboursés selon la politique en vigueur.

**12.5 AUTORISATION ET FIXATION DU PRIX POUR LA VENTE DU CAMION 10 ROUES USAGÉ DE MARQUE MACK 2002, SÉRIE 600**  
**RÉSOLUTION N° 304.22**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier  
APPUYÉ PAR : M<sup>me</sup> Sylvie Brassard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la vente du camion MACK, modèle 600, 2202, 11,9 cylindrées, 3 essieux, masse nette de 8 209, à Asphalte TDP 2002 Inc, 3430, rue des Générateurs, Saguenay, Québec G7X 0M1, au prix de 8 500\$ plus taxes applicables.

**12.6 AUTORISATION POUR LA VENTE DU CAMION CITERNE INTER 1977**  
**RÉSOLUTION N° 305.22**

IL EST PROPOSÉ PAR : M<sup>me</sup> Sylvie Brassard  
APPUYÉ PAR : M. Jacques Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la vente du Camion-citerne de marque INTER, 1977, 2 essieux, masse nette de 4 537, à l'entreprise Rémy Ouellet du 245, rue Savard, Saint-Ambroise, Québec, G7P 0A3 au prix de 1 200\$ plus taxes applicables.

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions a débuté à 19 h 55 et s'est terminée à 20 h 29.

**14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR : M<sup>me</sup> Sylvie Brassard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la séance soit levée à 20 h 29.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussigné, M<sup>me</sup> Myrienne Bouchard, directrice générale et greffière-trésorière certifie par les présentes qu'il y a des crédits de disponibles pour les dépenses projetées par le conseil municipal lors de la réunion tenue le 6 septembre 2022.

M. Bernard St-Gelais  
Maire

Mme Myrienne Bouchard  
Directrice générale et greffière-trésorière